

**EMG
DU CENTRE
HOSPITALIER**

Docteur BAUDET Marie-Lucie

Docteur RAKOTONARIVO Martine

Docteur SANCHEZ José

Hélène GENET, Infirmière Coordinatrice E.M.G

Charlotte HAMITI, Ergothérapeute

Adeline JOULIE, Assistante sociale



Comment

**Du lundi au vendredi
de 9h00 à 17h00**



05 65 65 38 36



**Equipe Mobile
de Gériatrie**



**Pour une prise en charge
globale et transversale
des personnes âgées
fragiles au sein
de nos établissements
ou à domicile**



05 65 65 38 36



emg@ch-villefranche-rouergue.fr

L'Equipe Mobile de Gériatrie (E.M.G.)

est un dispositif qui permet de dispenser un avis gériatrique nécessaire à la bonne prise en charge des personnes âgées fragiles dans l'ensemble des services de l'hôpital mais également au sein des EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) ou à domicile.

MISSIONS

- Evaluation médico-psycho-sociale pour la prise en charge adéquate de situations complexes,
- Participation à l'élaboration du projet de soins et du projet de vie,
- Orientation de la personne âgée dans la filière gériatrique intra hospitalière.

A l'hôpital

- Orienter à la sortie de l'hôpital,
- Participer à l'organisation de la sortie,
- Conseiller, informer et former les équipes soignantes.



Pour le domicile

- Favoriser le maintien dans le lieu de vie,
- Réduire le recours aux services d'urgences,
- Limiter les hospitalisations évitables.



Toute personne de 75 ans et plus présentant des problèmes gériatriques (polypathologies, polymédication, perte d'autonomie, troubles cognitifs, difficultés de maintien à domicile)

POUR QUI ?

PAR QUI ?

- Le médecin hospitalier ou médecin traitant ou médecin coordonnateur d'EHPAD,
- Le cadre de santé, l'infirmier ou l'assistante sociale avec l'accord du médecin responsable du patient,
- A domicile, par l'infirmier avec l'accord du médecin traitant et de la famille,
- L'entourage du patient avec l'accord du médecin traitant.



Dans les situations médico-psycho sociales complexes ou lorsque au moins deux critères suivants sont présents :

- Antécédents de chute ou d'hospitalisation dans les 6 mois précédents
- Confusion, désorientation, dépression, troubles du comportement
- Perte d'autonomie : intervention d'un aidant médico-social au moins 1 fois/semaine
- Plus de 3 médicaments dont 1 psychotrope
- Amaigrissement involontaire
- Isolement social



QUAND ?

